

CATÉGORIELLE A

La liste d'aptitude à l'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel 2009/2010

Le 28 avril 2009 s'est tenue à la D.G.Fi.P. la réunion d'information des représentants des personnels sur l'élaboration de la liste d'aptitude à l'emploi d'agent comptable d'E.P.C.S.C.P. pour 2009/2010, en ce qui concerne les agents de la filière Gestion Publique.

STATISTIQUES

Pour cette campagne, 268 candidatures avaient été déposées, dont 103 premières demandes. 141 émanaient d'hommes et 127 de femmes.

La majorité des demandes provenaient de Receveurs Percepteurs du Trésor public (29,7 %), suivies par celles des Inspecteurs 9ème échelon (16,2 %).

La Région du Trésor public la plus « demandeuse » est la région Provence Côte d'Azur (13,4 %) suivie par Rhône Alpes (11,9 %) et Languedoc Roussillon (7,1 %). Il est à noter que 13,4 % des candidatures émanent d'agents hors réseau.

60 candidatures ont été écartées au motif de règles de gestion : nouvelle affectation, prochaine affectation, mobilité...

161 premières demandes d'inscription ou réinscription ne posaient aucun problème au regard des critères retenus, à savoir qualités relationnelles et managériales, solide formation ou expérience comptable.

En définitive 47 candidatures ont été soumises au débat : 6 d'entre elles ont été retenues, portant le nombre total d'inscriptions à 167.

Toutes les vacances seront diffusées aux candidats retenus.

COMMENTAIRES

Le nombre de candidatures reste stable par rapport à l'an dernier (268 vs 269). Par contre ce nombre a doublé depuis 10 ans (130 candidatures en 1999/2000). Cette tendance oblige à s'interroger sur les perspectives de débouchés comptables dans le réseau et traduit les inquiétudes des personnels concernés.

Cependant le nombre d'appelés reste modeste : pour la liste 2008/2009, seules 16 installations ont été effectuées, dont 12 agents A issus du Trésor.

F.O.-DGFIP se félicite que cette réunion d'information ait été maintenue pour la filière Gestion Publique contrairement à la pratique de la filière fiscale. Bien que n'ayant pas valeur de Commission Administrative Paritaire, les échanges entre l'administration et les représentants des personnels sont fructueux mais pourraient l'être davantage.

C'est pourquoi il invite les personnels candidats à cette liste de lui faire parvenir le double de leurs demandes, afin de faire valoir les arguments en leur faveur.

F.O.-DGFIP souhaite l'extension de cette procédure à la filière fiscale et à sa pérennisation dans le futur.